



## Tennis à Nibelle Saison 2024/2025

NLR possède deux courts et un mur de renvoi en parfait état.  
N'hésitez plus, vous êtes les bienvenus.

### La nouvelle saison est lancée et vous devez vous mettre à jour de votre cotisation 2024/2025

Merci de déposer votre chèque à l'ordre de NLR ainsi que le bulletin d'inscription (ci-dessous) au 28 rue Saint-Sauveur à Nibelle 45340.

Merci également de prendre contact pour restituer les badges et la clé en cas de non renouvellement.

Pour les nouveaux adhérents, un badge ainsi qu'une clé de court seront à prendre à cette adresse moyennant une caution de 5€.

## Fonctionnement

### A - Disposition générales

Au sein de NLR, le fonctionnement de la section tennis est assurée par un bureau composé de :

Daniel Marois, 28 rue st Sauveur 06 84 14 81 40 ou 02 38 32 00 54 (administratif)

Marc Bourdieu, 60 rue de la cave (relations avec autres clubs et professeurs ; aide à l'organisation de rencontres sportives) 06 58 12 47 25

### B - Cotisations tennis + adhésion NLR

Un système d'abonnement est mis en place à partir du début du mois de mars pour une durée d'un an.

**Quelle que soit la date d'inscription, le renouvellement se fait en mars :**

Type d'inscription	Tranche d'âge	Cotisation tennis	Adhésion NLR
Individuelle	Jusqu'à 10ans	15€	gratuite
	De 10 à 18 ans	15€	5 €
	Plus de 18 ans	25€	10 €
Couple	Plus de 18 ans	45€	10 € + 10 €
Famille 2 personnes + Enfant(s) mineur(s) (quel que soit le nombre)	Plus de 18 ans	60€	10 € + 10 €
	Moins de 18 ans		5 € par enfant mineur de plus de 10 ans

Un badge est attribué à chaque adhérent moyennant une caution de 5 € qui sera restituée lors du retour des badges. Une clé donnant accès aux deux courts est délivrée par famille. Cette clé sera également à restituer lors d'un non-renouvellement d'adhésion.

## C - Réservations

L'accès aux courts est réservé aux membres à jour de leur cotisation. Les réservations sont à effectuer suivant les modalités suivantes.

- 1) La réservation se fait sur un tableau correspondant à chaque court et s'effectue à l'aide de **deux badges personnalisés**. Un des deux badges doit être placé sur le tableau au maximum quatre jours avant la date de réservation (les week-end et jours fériés bénéficient d'un autre règlement)
- 2) Le second badge doit être ajouté au tableau au moins 6 h avant l'heure réservée.
- 3) Les heures non réservées sont utilisables à tout moment sans réservation préalable (les deux badges doivent alors être apposés)
- 4) Pour les week-end et jours fériés, la réservation ne peut se faire plus de 24 h (heure pour heure) avant l'heure de jeu.

## D - Adhésions hebdomadaires

Une adhésion hebdomadaire est possible pour sept jours consécutifs de date à date pour un coût de 30€ le court pour deux à quatre joueurs quel que soit l'âge et la durée d'utilisation (en respectant le principe de réservation). Cet abonnement est assorti d'une caution de 30€ et est à retirer :

au **Restaurant- bar le « Relais st Sauveur », (22 rue Saint-Sauveur) à Nibelle**

Les dispositions générales du règlement et les modalités de réservations s'appliquent également à cette formule.

## E - Location horaires

La location d'un court pour une heure est possible pour 2 à 4 joueurs au prix de 8€ de l'heure. Une caution de 30€ est demandée. Ces réservations sont à effectuer **au même lieu que les adhésions hebdomadaires**.

## F - Invitations

Il en est de même pour les invitations. Celles-ci se font par un adhérent qui souhaite inviter de 1 à 3 joueurs non adhérents. L'adhérent doit acquérir un ticket horaire au lieu précédemment cité pour un montant de 3€. L'heure est réservée suivant les modalités générales, avec le badge de l'adhérent auquel est ajouté le ticket d'invitation.

Les invités ne sont pas couverts par l'assurance de l'association.

## G - Règlement intérieur

- 1) **Une réservation avec un seul badge est considérée comme nulle** (sauf pour invitation)
- 2) **Un joueur ne peut jouer avec un autre badge que le sien**
- 3) Tout retard supérieur à 15mn annule la réservation, la priorité est accordée aux joueurs suivants
- 4) Les chaussures de tennis sont obligatoires et doivent être propres pour pénétrer sur les courts. Un balai est également à votre disposition pour maintenir le court en bon état.
- 5) L'enceinte des courts est rigoureusement réservée à la pratique du tennis.
- 6) **Après utilisation, le court doit impérativement être refermé à clé.**
- 7) En cas de litige, l'Association NLR est seule compétente pour prendre des décisions.



**Inscription**  
Cotisation pour utilisation des courts de tennis  
pour la saison 2024/2025  
(voir les tarifs à la rubrique B)

**Pour tous les types d'inscription (individuelle, couple ou famille) vous devez lister les personnes ci-dessous :**

Nom	Prénom	Date de naissance	Cotisation tennis	Adhésion NLR	Total
				<b>Total</b>	

**Pour les nouveaux inscrits, merci de remplir le formulaire ci-dessous :**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

E.MAIL (écriture lisible) : .....

TELEPHONE : ..... DATE DE NAISSANCE (si moins de 25 ans) : ..... / ..... / .....

Souhaite intégrer l'association et règle :

- l'adhésion annuelle à NLR } Voir tarifs
- l'inscription à la section tennis } au paragraphe B

Ci-joint : ..... € par chèque :  en espèces :

Date : .....

Signature :

Un reçu sera à votre disposition. Merci.  
Daniel Marois